

An abstract graphic featuring two spheres, one at the top and one at the bottom, both with a white-to-purple gradient and a shadow. The top sphere is partially encircled by a purple band. The bottom sphere is also encircled by a purple band. A complex, flowing structure of purple and orange lines weaves between and around the spheres, extending from the right side towards the left. The lines are multi-layered, creating a sense of depth and movement.

Inspiring

innovation

Au cœur de l'

innovation

**Restorative
Justice
Week 2021
November 21-28**

**Semaine de
la justice
réparatrice
2021
21-28 novembre**



Justice Réparatrice

La **justice réparatrice (JR)** est une philosophie qui considère les crimes et les conflits surtout comme des torts causés aux personnes et aux relations.

La JR est une approche non conflictuelle et non rétributive qui met l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, pour créer des collectivités plus saines et sûres.

La JR offre à toutes les parties d'un conflit l'occasion de jouer un rôle actif dans le cadre d'un processus sur et respectueux qui permet un dialogue ouvert entre la victime, le délinquant et la collectivité.

- La JR permet aux victimes de raconter leur histoire, d'obtenir réparation pour le tort qu'elles ont subi et de trouver des réponses à des questions qui sont importantes pour elles.
- La JR permet aux délinquants d'assumer la responsabilité de leurs actes et de reconnaître les torts qu'ils ont causés.
- La JR permet non seulement aux collectivités de mieux comprendre les causes profondes de la criminalité, mais aussi d'exprimer et d'atténuer leurs craintes.

Principes et valeurs de la justice réparatrice

Reconnaissance d'un tort causé

Inclusion

Responsabilisation

Dialogue

Vérité

Participation volontaire

Sécurité

Choix

Holisme

Humanisme

Réparation



Réparer les actes Haineux¹

La croissance des actes motivés par la haine² représente une problématique de premier plan, non seulement au Québec (CDPDJ, 2019), mais pour l'ensemble des sociétés contemporaines. Bien que ces actes fassent l'objet d'une conscientisation accrue depuis quelques années (Hall et coll., 2014 : 3), ils demeurent une problématique sociale encore mal appréhendée par les autorités publiques (Chakraborti et coll., 2014).

En effet, la prise en charge des crimes haineux au sein du système de justice pénale connaît de fortes limitations, en particulier concernant leur sous-déclaration, le processus de catégorisation du préjudice subi par les victimes, le sentiment de reconnaissance de la dimension *haineuse* ou encore la possibilité d'une réparation effective dans le cadre d'un processus souvent long dont les finalités sont incertaines (CDPDJ, 2019). En 2019, on note une augmentation de 7% des crimes haineux rapportés à la police (Moreau, 2021), mais il n'en demeure pas moins que plusieurs études recensent une sous-déclaration de ces crimes (Roberts, 1995; Herek et coll., 2002). Aussi, peu de gestes de cette nature rapportés aux autorités donnent lieu à des poursuites judiciaires ou à des sanctions judiciaires en cas de poursuites (Turpin-Petrosino, 2015). Walters a qualifié cette réalité de « fossé de justice » (2012 et Walters *et coll.*, 2018). Ainsi, les victimes d'actes haineux ne voient que très rarement une reconnaissance officielle de leur situation de victimisation. (Mason, 2014; CDPDJ, 2019).

Ces constats sont d'autant plus préoccupants puisque les actes haineux ont la particularité d'avoir une incidence sur le bien-être des victimes, mais également sur celui des groupes auxquels elles appartiennent et qui peuvent se sentir par contrecoup vulnérabilisés au sein de leur propre société (Chakraborti et coll., 2014; Iganski et Lagou, 2014; Perry et Alvi, 2012; CDPDJ, 2019). Ces actes sont également néfastes pour le « vivre ensemble », notamment

en ce qui a trait aux polarisations sociales qui en découlent (McDevitt et coll., 2002).

En parallèle, lorsque les cas rapportés aux autorités aboutissent à des condamnations, ces dernières ne mènent pas toujours à une déconstruction des représentations haineuses chez leurs auteurs (Roberts et Hastings, 2001). De surcroît, les stratégies de placement dans les établissements carcéraux tendent à confiner les individus selon leur groupe d'allégeance afin d'éviter les confrontations quotidiennes entre groupes rivaux. Le traitement judiciaire de ces actes soulève ainsi un questionnement sur son potentiel à sensibiliser les agresseurs ou à susciter une réelle prise de conscience de leur part (Coates et coll., 2006; Gavrielides, 2012).

Une piste d'intervention innovante réside dans les pratiques dites « alternatives » de dialogue et de résolution des conflits. Coates et coll. (2006 : 21) soulignent que ces processus de dialogue contribuent au développement d'un respect et d'une compréhension mutuelle entre les parties, et ce, même en contexte d'actes haineux.

¹ Cet article est issu d'un projet de recherche en cours financé par le CRSJ se terminant en 2022 (programme « Subventions d'engagement partenarial ») et mené en partenariat entre le Collège de Maisonneuve, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), le Centre des services de justice réparatrice (CSJR).

² Nous utilisons les expressions *actes motivés par la haine* ou *actes à caractère haineux* pour désigner de manière englobante à la fois les crimes haineux et les incidents haineux. Si ces deux catégories doivent être distinguées, l'une faisant référence à des actes de nature criminelle alors que l'autre non, elles renvoient à des actes ayant en commun une dimension d'hostilité ou de préjudice haineux à l'encontre d'un individu ou d'un groupe en raison des caractéristiques visibles ou assignées.

La littérature démontre également que ces pratiques permettent de régler les situations problématiques ou de réparer les torts qui en découlent (Ben Mrad, 2006; Coates et coll., 2006; Admo, 2012). Pourtant elles demeurent marginalement exploitées, notamment dans des actes motivés par la haine (Walters, 2012), et ce, malgré qu'elles soient efficaces, souvent gratuites ou peu coûteuses :

«à certaines conditions, ces échanges formels disposent d'un large potentiel de réparation, contribuent positivement au cheminement personnel des parties et constituent parfois un réel moteur de transformation sociale» (Admo et coll., 2021 : 316).

La transférabilité de ces pratiques au champ des actes motivés par la haine apparaît non seulement possible, mais souhaitable. Elle nécessite néanmoins que l'on prenne en compte les diverses réalités individuelles et communautaires (Albrecht, 2010). En effet, ces initiatives comportent plusieurs défis de transférabilité dont il existe quelques pistes de solutions issues de la littérature. Un projet pilote sera mis en œuvre en 2022 au Centre de services de justice réparatrice, en collaboration avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence et le Collège de Maisonneuve, visant la mise en place d'un processus de dialogue entre individus impliqués dans un acte motivé par la haine. Il s'agit d'une mise en commun d'expertises montréalaises pouvant, nous le croyons, éclairer davantage les connaissances en matière d'application de ces processus «alternatifs» en contexte de crimes ou d'incidents haineux.

- Admo, N. (2012). *La résolution de conflits : guide d'implantation et de pratiques*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Admo, N. (2021). *Criminologie générale*, 4e édition. Modulo.
- Admo, N., Ducol, B., Girard, A. et Lemire-Moreau, J. (2021). Réparer les actes motivés par la haine : explorer la transférabilité des processus de dialogue et de résolution de conflits aux actes haineux. Sous la direction de Denise Helly, Rétablir l'ordre Peur, méfiance, haine des minorités culturelles et sexuelles, *Les Classiques des sciences sociales*.
- Admo, N., Gariépy, J. et Rizkalla, S. (2015). *Criminologie générale* (3^e édition). Montréal, Québec : Modulo.
- Albrecht, B. (2010). Multicultural Challenges for Restorative Justice : Mediators Experiences from Norway and Finland, *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention*, 11(1), 3-24.
- Chakraborti, N., Garland, J. et Hardy, S-J. (2014). The Leicester Hate Crime Project : Findings and Conclusions. Leicester : University of Leicester.
- Coates, R.B., Umbreit, M. S. et Vos, B. (2006). Responding to Hate Crimes through Restorative Justice Dialogue. *Contemporary Justice Review*, 9(1), 7-21.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2019). Les actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe : résultats d'une recherche menée à travers le Québec. Étude présentée dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*, Cat. 2.120- 1.34, 319p.
- Ben Mrad, F. (2006). Équité, neutralité, responsabilité. À propos des principes de la médiation. *Négociations*. 1(5), 51-65. <https://doi.org/10.3917/neg.005.0051>
- Gavrielides, T. (2012). Contextualizing Restorative Justice for Hate Crime. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(18), 3624-3643.
- Hall, N., Corb, A., Giannasi, P. et Grieve, J. (2014). *The Routledge international handbook on hate crime*. Routledge.
- Herek, G. M., J. C. Cogan et J. R. Gillis. 2002. Victim experiences in hate crimes based on sexual orientation. *Journal of Social Issues* 58(2): 319-339.
- Iganski, P. et Lagou, S. (2014). The Personal Injuries of 'Hate Crime'. In *The Routledge International Handbook on Hate Crime*. Routledge.
- Jenness, V. et Grattet, R. (2001). *Making hate a crime : From social movement to law enforcement*. Russell Sage Foundation.

- Mason, G. (2014). "Victim Attributes in Hate Crime Law: Difference and the Politics of Justice." *The British Journal of Criminology*, 54(2), 161–179.
- McDevitt, J., Levin J. and Bennett S. (2002). "Hate Crime Offenders: An Expanded Typology." *Journal of Social Issues*, 58(2), 303–317.
- Moreau, G. (2021). Police-reported hate crime in Canada, 2019. Statistics Canada, Juristat, Catalogue no 85-002-X.
- Perry, B. and Alvi, S. (2011). "We are all vulnerable: The *in terrorem* effects of hate crimes." *International Review of Victimology*. 18(1), 57–71.
- Roberts, J. V. and Hastings, A. J. (2001). *Sentencing in Cases of Hate-Motivated Crime: An Analysis of Subparagraph 718.2(a)(i) of the Criminal Code*. Department of Justice, 93–12
- Roberts, T. (1995). *Evaluation of the Victim Offender Mediation Project*, Langley, BC: Final Report. Victoria, BC: Focus Consultants.
- Turpin-Petrosino, C. (2015). *Understanding Hate Crimes, Acts, Motives, Offenders, Victims, and Justice*. London: Routledge.
- Walters, M. (2012). "Hate Crime in the UK: Promoting the Values of Dignity and Respect through Restorative Justice." In T. Gavrielides (Ed.), *Rights and Restoration within Youth Justice*. Whitby, Ontario, Canada: de Sitter Publications.
- Walters, M. A., Owusu-Bempah, A. and Wiedlitzka, S. (2018). "Hate Crime and the Justice Gap: The Case for Law Reform." *Criminal Law Review*, 12, 961–986.

Bio des auteurs

Jessy Lemire Moreau est diplômée de l'Université de Montréal où elle a obtenu une maîtrise en Criminologie dont le mémoire porte sur la détermination des sentences dans les cas de filicides. Elle a par la suite complété un DESS en Sécurité intérieure afin de se spécialiser davantage dans le travail policier. D'abord intervenante auprès d'une clientèle adulte en réinsertion sociale, elle enseigne depuis 2014 au Département des Techniques auxiliaires de la justice au Collège de Maisonneuve (Montréal) (jlemiremoreau@cmaisonneuve.qc.ca).

Nina Admo (M.SC. criminologie) enseigne depuis 2003 au département des Techniques auxiliaires de la justice du Collège de Maisonneuve et à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Chercheuse affiliée au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal, elle s'intéresse particulièrement aux processus formels de dialogue, comme la médiation, en contexte pénal ou social, à la prévention de la radicalisation violente ainsi qu'à la formation policière. En 2012, elle a publié *La résolution de conflits : guide d'implantation et de pratiques* aux Presses de l'Université de Montréal et qui est en réédition en 2022. Aussi en 2021, elle publie la quatrième édition de *Criminologie générale* chez Chenelière.

Aurélié Girard détient un baccalauréat en science politique et en communication de l'Université de Montréal (2015) et une maîtrise professionnelle de l'École supérieure d'études internationales de l'Université Laval (2018). Au plan professionnel, Aurélié a travaillé auprès d'organismes communautaires du domaine environnemental et s'est impliquée dans l'organisation de diverses activités à vocation académique et militante, ainsi qu'en solidarité internationale. Conseillère à la recherche au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) et membre du réseau CPN-PREV, Aurélié a principalement travaillé au cours des dernières années sur la thématique des actes et discours à caractère haineux. Elle travaille maintenant chez Radio-Canada à titre de journaliste.



Justice réparatrice et bientraitance : Un nouveau regard sur l'accompagnement des aînés

La demande pour des démarches de dialogue dans les cas de violences interpersonnelles non judiciairisées ne cesse de croître. C'est ce que nous constatons dans notre regroupement de justice réparatrice et de médiation citoyenne depuis plusieurs années. Si beaucoup de ces situations concernent des crimes intimes ou de harcèlement, les cas de violence et de maltraitance envers les aînés ne font pas exception et s'ajoutent aux demandes que nous recevons dans le cadre de nos services de médiation.

La maltraitance envers les personnes aînées englobe des actes ou des comportements abusifs ou négligents par une personne de confiance, avec laquelle la victime entretient une relation de nature amicale, familiale, ou de soin.¹

Parce qu'elle touche à l'intégrité psychologique, physique, matérielle et relationnelle d'une personne, qu'elle peut être protéiforme, voire invisible, qu'elle est majoritairement le fait de personnes connues de la victime, la maltraitance est souvent sous-estimée, volontairement tue ou tout simplement banalisée. Puisqu'il est délicat de circonscrire le nombre de personnes aînées maltraitées en raison du faible taux de dénonciation², il est important de ne pas se focaliser uniquement sur la lutte contre la maltraitance et d'agir en amont de ses situations. En effet, l'absence de maltraitance n'est pas synonyme de bientraitance. Elle n'est pas son opposée et n'est pas l'absence de torts. Au contraire, elle a pour fondations « le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne »⁴, des valeurs positives qui vont au-delà de la lutte contre la maltraitance. Ce postulat permet d'adopter une nouvelle perspective sur l'accompagnement des aînés dans les difficultés qu'ils vivent et de poser des actions concrètes et originales en faveur de la bientraitance des personnes.

Bientraitance et approche Équijustice

C'est en ce sens que le réseau de justice réparatrice et de médiation Équijustice a mis sur pied le projet « Ensemble pour la bientraitance envers les aînés », en 2018. D'abord expérimenté à Lévis en tant que projet-pilote, le service a pris une ampleur telle qu'il a été rapidement adopté par la plupart des membres du réseau grâce au financement du programme Québec amis des aînés (QADA). Aujourd'hui, il est question d'en redéfinir les contours et de le pérenniser. Ce projet permet aux victimes, auteurs et témoins de maltraitance et d'intimidation d'être accompagnés et soutenus dans leurs démarches de réparation et de dialogue.

¹ « Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée ». Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées (2016)

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/13-830-10F.pdf>

² L'Enquête sur la maltraitance des aînés au Québec (2019) <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-sur-la-maltraitance-envers-les-personnes-aiees-au-quebec-2019-portrait-de-la-maltraitance-vecue-a-domicile.pdf>

³ Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées – 2017-2022 : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5212-MSSS-17.pdf>

⁴ Ibid

Si Équijustice s'intéresse à la question de la bienveillance envers les aînés, c'est parce que la relation entre les personnes et le respect des singularités de chacun sont les pierres angulaires de sa mission et de son approche. À Équijustice, nous pensons que la justice réparatrice ne consiste pas seulement à réparer les torts causés par une infraction ou un conflit. Elle donne aussi la possibilité à chaque personne de participer au processus de réparation du lien social brisé dans un cadre ouvert, respectueux et sécuritaire. En se dotant d'un code d'éthique rigoureux et en respectant les principes de l'approche relationnelle⁵, le médiateur se place d'emblée dans une posture bienveillante et bienveillante pour quiconque s'adresse à lui et dans quelque situation que ce soit.

L'équipe de médiation d'Équijustice écoute, accompagne et soutient les personnes qui souhaitent s'impliquer dans une démarche de réparation ou de dialogue. Les participants sont invités à prendre part à des rencontres individuelles pendant laquelle ils peuvent partager leurs points de vue, exprimer leurs souhaits, enfin explorer les possibilités qui s'offrent à eux. Le médiateur, porté par son devoir d'impartialité, favorise un rapport équitable entre les différents acteurs concernés, reconnaît la capacité de réfléchir et d'agir des personnes, fait preuve de considération envers les individus, respecte les attentes et le rythme de chacun. En somme, il aide les participants à coconstruire leur démarche de réparation et de dialogue tout en s'assurant de sa faisabilité et de la sécurité de tous pendant toutes les étapes du processus. Respecter les souhaits des personnes tout en évitant de les influencer est un exercice difficile. Il est aisé pour un médiateur de tomber dans le piège de l'influence de l'interventionnisme, en particulier lorsqu'il est confronté à une situation de maltraitance ou de négligence patente.

Toutefois, vouloir amener une personne à judiciariser une situation contre son gré, sans connaître et comprendre les tenants et les aboutissants d'un tel processus, éloigne non seulement le médiateur d'une posture bienveillante, mais accentue la vulnérabilité des personnes déjà en difficultés. Comment une personne

qui aura été convaincue de porter plainte pour les maltraitances subies va gérer la situation lorsqu'elle ne sera plus accompagnée d'un professionnel? Mesure-t-elle réellement l'ampleur des procédures dans lesquels elle s'engage? Comment vivra-t-elle la rupture du lien social ou familial engendré par une telle décision ?

Face à des situations de maltraitance que nous jugeons inacceptables, nous devons garder à l'esprit que les recours judiciaires ne sont pas la seule option. D'autres avenues, justes et conformes aux droits et à la dignité des personnes, sont possibles. Il convient d'examiner attentivement chacune d'entre elles avec la personne ou les personnes concernées. C'est toute la force et la singularité de l'approche Équijustice et de la justice réparatrice : être une forme de dénonciation en permettant aux personnes de nommer les événements; bien faire la distinction entre justice et judiciaisation; favoriser l'écoute et le lien; mettre les personnes au centre de leur propre démarche et de leurs décisions pour les crimes graves dans le cadre du programme « Possibilité de justice réparatrice » du Service correctionnel du Canada avant d'être généralisée dans le réseau Équijustice autant dans les situations délicates que pour les conflits quotidiens.

⁵ CHARBONNEAU, Serge, ROSSI, Catherine, La médiation relationnelle : Rencontres de dialogue et justice réparatrice, éditions L'Harmattan, 2020.

Conçue et développée par Serge Charbonneau et Catherine Rossi, l'approche relationnelle est d'abord expérimentée

Bientraitance : l'affaire de tous

Pour être parfaitement efficace et répondre adéquatement aux attentes des personnes, la justice réparatrice ne peut fonctionner seule. Il est essentiel que le médiateur tisse des collaborations étroites avec ses partenaires sociojudiciaires et communautaires. C'est en favorisant une connaissance approfondie et mutuelle des services existants que nous sommes en mesure de répondre avec pertinence et transversalité dans chaque situation. Au Québec, le projet « Ensemble pour la bientraitance des aînés » et le soutien financier du programme QADA ont favorisé et facilité ces échanges. En siégeant à des tables de concertation sur la lutte contre la maltraitance des aînés, les organismes ont pu apprendre les uns des autres, mutualiser leurs connaissances et leurs compétences. Certains organismes participant à ces travaux concentrent leurs actions sur repérage et la prévention des situations d'abus, d'autres sur le caractère criminel des événements, enfin des organismes comme Équijustice mettent l'accent sur l'aspect relationnel et communicationnel des situations.

En rapprochant nos visions et nos missions, il est possible de bonifier nos services et améliorer les réponses que nous apportons aux situations délicates sans les opposer. En effet, un médiateur dans une situation d'écoute peut devenir une sentinelle, apte à repérer les situations d'abus et les référer adéquatement à ses partenaires. De son côté, un intervenant judiciaire ou social peut, en se formant à notre approche et à nos outils, mieux comprendre le sens et l'importance que la victime donne aux événements et la manière dont elle souhaite y répondre, incluant par le dialogue avec la personne maltraitante.

Par ailleurs, les démarches de dialogue que nous proposons peuvent inclure tout allié de confiance : il arrive que les personnes rencontrées aient déjà créé un lien privilégié avec un intervenant social ou médical. La présence de cet intervenant peut être sollicitée pour agir comme soutien lors du processus de médiation, si la personne aînée le souhaite. Le dialogue peut également s'insérer dans un accompagnement offert par un autre service, qu'il s'agisse

d'un centre de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS), d'un organisme communautaire, etc. Par exemple, une travailleuse sociale en soutien à domicile qui constate des tensions familiales pourra, avec l'accord de la personne, interpeller Équijustice pour une démarche de dialogue avec les proches. La travailleuse sociale maintiendrait son soutien à la personne tandis que le médiateur veillerait à la préparation des échanges auprès de toutes les personnes impliquées.

Tous, nous œuvrons à notre manière pour la bientraitance. Cette diversité des actions et des missions permet une innovation en matière d'accompagnement des personnes aînées au Québec. Ces expériences nous ont enseigné que l'écoute, le respect et la collaboration sont le terreau d'une société bientraitante et novatrice.

Biographie :

Diplômée en littérature française, Mathilde Martin est responsable des communications et des événements à Équijustice, une association provinciale à but non lucratif comptant 23 membres à travers tout le Québec. Le réseau Équijustice offre une expertise en matière de justice réparatrice et de médiation. Mu par des valeurs de respect et d'ouverture, notre organisme privilégie une approche humaine et équitable. <https://Equijustice.ca/>



RECOURIR À UNE APPROCHE RÉPARATRICE EN RÉPONSE AUX PRÉJUGÉS LIÉS AUX SOINS DE SANTÉ

Les cas de préjudices liés aux soins de santé ne sont pas rares au Canada. Chaque année, près de 28 000 Canadiens et Canadiennes décèdent des suites d'événements indésirables survenus dans notre système de santé. Une minute et 18 secondes : c'est la fréquence à laquelle de tels événements se produisent; 13 minutes et 14 secondes : la fréquence à laquelle des gens en décèdent¹. Un préjudice lié aux soins de santé se définit comme un préjudice corporel, émotionnel, psychologique ou moral tel que désigné par une partie touchée (p. ex. racisme, maltraitance), subi (survenu) dans le cadre d'une interaction avec le système de santé².

Nos systèmes de santé étant de nature complexe³, la majorité des événements indésirables surviennent de manière non intentionnelle, et peu sont de nature criminelle. À l'heure actuelle, les approches adoptées en réponse aux préjudices liés aux soins de santé reposent sur des processus administratifs influencés par le cadre de justice rétributive prédominant, où l'attribution du blâme prévaut. Une telle approche n'a rien à voir avec ce que devrait être l'expérience des soins de santé, fondée sur l'empathie et les relations. Il y a un fossé entre le système de soins de santé (qui vise à guérir) et le système de justice rétributive (qui vise à punir); ainsi, lorsqu'il y a un préjudice aux suites d'une interaction indésirable avec le système de santé, les besoins des patients, de leur famille et des professionnels de la santé ne sont souvent pas comblés.

Le milieu des soins de santé est unique; le lien de confiance entre patients et professionnels de la santé y revêt une importance particulière. Lorsqu'il y a un préjudice, la confiance envers le professionnel (et le système dans son ensemble) doit être rétablie pour que l'on puisse continuer à répondre aux besoins en matière de soins du patient. Ceci s'avère difficile à accomplir lorsqu'on retire le conflit des mains des parties touchées et qu'on le relègue à un processus administratif et bureaucratique.

Les décisions sont alors prises par des administrateurs tiers; la raison et la recherche des faits sont dissociées de la nécessité de répondre aux besoins affectifs et sociaux du patient; et le blâme et la punition du professionnel prévalent, au moyen de sanctions ou d'un congédiement. Dans le cadre de ce processus administratif, l'attention est portée vers le professionnel plutôt que vers le patient; bien qu'il ne soit pas question de justice pénale, ce processus sous-jacent s'apparente à la même bureaucratie systémique, où l'on dérobie le conflit aux parties les plus touchées⁴.

De tels processus administratifs peuvent aggraver le préjudice et engendrer un sentiment de trahison, de perte de confiance, d'impuissance, d'abandon et de blâme injustifié. Si l'on ne répond pas à ce préjudice aggravé, celui-ci peut prendre de l'ampleur, se propager, évoluer et s'intensifier. Ce type de préjudice découle de la manière dont on a répondu (ou non) au préjudice initial et survient lorsqu'il y a absence de reconnaissance ou de réponse, et qu'il y a un bris du lien de confiance entre les intervenants du système de santé et le patient et sa famille⁵.

Recourir à une approche réparatrice permet de répondre différemment aux préjudices liés aux soins de santé et de délaissier les interactions transactionnelles⁶ au profit d'interactions plus relationnelles, fondées sur la bienveillance, la considération et le respect mutuels⁷. Au cours d'un processus de réparation, les décisions sont prises par les parties directement concernées (en particulier les personnes les plus touchées), les processus sont repensés de manière à tenir compte à la fois des aspects rationnels et affectifs pour trouver ensemble des solutions globales, et le blâme et la punition sont délaissés au profit de la responsabilité et de la réparation du préjudice subi. Autrement dit, on privilégie l'engagement social plutôt que le contrôle social⁸.

Selon ses principes de conception, l'engagement social et affectif doit notamment être⁶ :

- **axé sur les relations** : ne cède pas à une vision restreinte des personnes ou des problèmes;
- **exhaustif et global** : tient compte des contextes, des causes et des circonstances, et vise à comprendre les éléments de l'événement qui importent aux parties;
- **inclusif et participatif** : valorise les relations avec les parties pour qui les résultats de la situation importent, c.-à-d. celles touchées, responsables ou qu'ont une incidence sur les résultats, et comprend des processus axés sur la communication et le dialogue qui favorisent l'action et l'autonomisation;
- **adapté** : adopte des pratiques contextuelles et flexibles qui tiennent compte des besoins des parties;
- **axé sur la responsabilité** (individuelle et collective) plutôt que sur le blâme;
- **collaboratif et non accusatoire** : privilégie l'engagement plutôt que le contrôle et va au-delà des relations binaires;
- **axé sur l'avenir** : cherche des solutions éducatives, préventives et proactives, qui facilitent la résolution de problèmes.

Ce qui résulte principalement du processus, ce sont l'autonomisation des personnes concernées (patients, membres de la famille, professionnels de la santé, gestionnaires) et la création conjointe d'occasions d'apprentissage et de guérison. Il vise à ce que ces personnes, et le système de santé en soi, apprennent de cette expérience et en ressortent grandis, contrairement à un processus axé sur les conséquences négatives, bien souvent imposées dans le cadre de processus accusatoires et administratifs, qui tend à aliéner les parties touchées et à les inciter à se polariser⁶.

À quelques endroits sur la planète, on commence à opter pour ce type d'approche en réponse aux préjudices liés aux soins de santé. C'est le cas, par exemple, en Nouvelle-Zélande, où on y a recours pour réparer les préjudices qu'ont subis certaines femmes lors de l'implantation de treillis chirurgicaux⁹; et au Royaume-Uni, pour aider les employés impliqués dans un incident préjudiciable ou qui en ont été témoins¹⁰. De telles initiatives voient aussi le jour en Australie, aux États-Unis et ailleurs.

Le Canada innove depuis longtemps en matière de réforme judiciaire, notamment depuis sa transformation du système de justice dans les années 1970 et 1980. Aujourd'hui, ses efforts sont de portée internationale⁸. De plus, recourir à

une approche réparatrice en réponse à un préjudice n'est plus seulement pertinent dans un contexte de justice pénale, mais bien dans un large éventail de systèmes, tels que l'éducation, la protection et le bien-être des enfants, de même que l'environnement.

Il s'agit d'une nouvelle approche dans le système de santé, qui n'a pas encore été officiellement intégrée et développée. Il y a donc un manque de connaissances relatives à sa mise en place, à son élaboration et à son utilisation dans ce contexte. En Colombie-Britannique (C.-B.), on innove dans ce domaine : grâce au soutien de la Fondation Michael Smith pour la recherche en santé et du BC Patient Safety and Quality Council, un programme de recherche portant sur l'approche réparatrice est en cours d'élaboration. Le projet pilote sera mené à deux emplacements en C.-B. Il s'agira entre autres de procéder à une étude de faisabilité pour comprendre comment utiliser une telle approche, et dans quel contexte. On se penchera aussi sur les expériences des patients, de leur famille et des professionnels de la santé, de même que sur l'acceptabilité d'une telle approche et les aspects pratiques liés à son utilisation.

En collaboration avec les patients et les membres de leur famille victimes de préjudices ou de maltraitance, ainsi que les professionnels et les décideurs du domaine des soins de santé, on travaillera à élaborer une nouvelle manière efficace de réparer les préjudices liés aux soins de santé qui soit significative pour toutes les personnes touchées tout en favorisant leur guérison, et ce, par le biais de processus axés sur l'apprentissage et la croissance grâce à la bienveillance et au respect mutuels. Une approche réparatrice permettrait de changer la manière dont nous réparons les préjudices dans nos systèmes de santé et d'offrir de meilleurs résultats à toutes les personnes touchées. Dans le cadre de tout préjudice qui découle malheureusement d'une interaction avec un intervenant du système de santé, une approche réparatrice favorise la guérison des patients, des membres de leur famille et des professionnels de la santé.

1. RiskAnalytica. (2017). *Le bien-fondé d'investir dans la sécurité des patients au Canada*. Document préparé pour l'Institut canadien pour la sécurité des patients. Toronto (Ont.), RiskAnalytica.
2. Kooijman, A. L. (2021). *Healing after healthcare harm: the potential of a restorative approach* (T). University of British Columbia. En ligne : <https://open.library.ubc.ca/collections/ubctheses/24/items/1.0401474> (page 91)
3. Robson, R. (2020). Shifting the Paradigm in Healthcare: Event Review and Evaluation. https://robobson.ca/wp-content/uploads/2020/02/SPHERE-Workshop-Revision-V4.0_4feb20.pdf
4. Nils, Christie. (1977). *Conflicts as Property*. *The British Journal of Criminology*, Volume 17, Issue 1, January 1977, Pages 1–15, <https://doi.org/10.1093/oxfordjournals.bjc.a046783>
5. Kooijman, A., & Oelke, N. (2021). Evidence Synthesis for Michael Smith Foundation for Healthcare Research Convening and Collaborating Grant Project. *Developing a research program on using a restorative approach to address secondary harm to patients, families and clinicians after adverse events in our healthcare system*. (Non publié)
6. Llewellyn, J. & Morrison, B. (2018). *Deepening the relational ecology of restorative justice*. *The International Journal of Restorative Justice*, 1, 343-355. <https://DOI:10.5553/IJRJ/258908912018001003001>
7. Llewellyn, J. J., Archibald, B. P., Clairmont, D., & Crocker, D. (2013). *Imagining success for a restorative approach to justice: Implications for measurement and evaluation*. *Dalhousie Law Journal*, 36(2), 281-316. <https://www.proquest.com/scholarly-journals/imagining-success-restorative-approach-justice/docview/1534250199/se->
8. Morrison, B., Arvanitidis, T., Glowatski, K., Asadullah, M., Ivers, A., & Pearl, T. (2019). *Deepening the Relational Ecology of Restorative Justice in British Columbia: An International Review*. Ministry of Public Safety and Solicitor General, Colombie-Britannique.
9. Wailling, J., Wilkinson, J., & Marshall, C. (2020). *Healing after harm: An evaluation of a restorative approach for addressing harm from surgical mesh. Kia ora te tangata : He arotakenga i te whakahaumanu (A report for the Ministry of Health)*. Wellington, Nouvelle-Zélande : The Diana Unwin Chair in Restorative Justice, Victoria University of Wellington.
10. Kaur, M., de Boer, R., Oates, A., Rafferty, J., & Dekker, S. (2019). *Restorative Just Culture: A Study of the Practical and Economic Effects of Implementing Restorative Justice in an NHS Trust*. MATEC Web of Conferences 273, 01007 – <https://doi.org/10.1051/mateconf/201927301007>.

Notices biographiques

Nelly D. Oelke est professeure agrégée à l'école des sciences infirmières de l'Université de la Colombie-Britannique, à Okanagan. Chercheuse en services de santé, elle se passionne à l'idée d'aider les patients, les membres de la famille, les professionnels de la santé et le système en soi à obtenir de meilleurs résultats. Ses principes de recherche sont axés sur le patient; d'ailleurs, elle fait appel à la participation de patients partenaires dans bon nombre de ses projets. Son plus récent intérêt de recherche : les approches réparatrices en réponse aux préjudices liés aux soins de santé.

Allison Kooijman est doctorante à l'école des sciences infirmières de l'Université de la Colombie-Britannique, à Okanagan. Ayant elle-même déjà subi un préjudice lié aux soins de santé et travaillé antérieurement dans le domaine, Allison est animée par un désir d'améliorer le système de soins de santé et une curiosité sur l'apport de la justice réparatrice dans un tel contexte. Elle s'intéresse aussi au processus de guérison après un préjudice lié aux soins de santé et à la recherche axée sur le patient, en plus de promouvoir activement la sécurité des patients au Canada et à l'étranger.

Brenda Morrison est directrice du Research and Engagement Centre for Restorative Justice (centre de recherche et d'engagement sur la justice réparatrice) de l'Université Simon Fraser. Psychosociologue, elle a de l'expérience en enseignement, en recherche et sur le terrain dans les domaines de l'enseignement en plein air, de la gouvernance et de la justice. Elle a participé à des initiatives de justice réparatrice au Canada, en Australie, aux États-Unis et au Brésil. Elle prend aussi part à des sommets sur le système judiciaire de la Colombie-Britannique du 21^e siècle, dirigés par le Bureau du procureur général de la C.-B. Au sein de sa communauté, elle est membre active du conseil de la North Shore Restorative Justice Social



NOUVELLES ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Faits saillants canadiens

Équijustice, organisme de justice réparatrice du Québec, donne une voix aux victimes

Au Québec, après trois ans de fonctionnement du Programme de mesures de rechange général (PMRG), l'organisme provincial Équijustice a obtenu des résultats satisfaisants.

Cet organisme, qui existe depuis les années 1970, contribue à sensibiliser les jeunes délinquants à l'importance de réparer les torts causés à la société. En 2017, il a étendu ses services aux adultes, 100 personnes ayant participé aux processus de justice réparatrice depuis lors. Les défenseurs des services aux victimes, comme Marie-Christine Michaud, sont persuadés que le processus du PMRG permet aux victimes d'exprimer leurs besoins et de faire confiance au système de justice.

Pour en savoir plus sur le PMRG et pour lire l'article, consultez les sites Web <https://equijustice.ca/fr/nouveaute-pmrg> et <https://bit.ly/2W2XH7K>.

Amélioration du système de justice pénale du Manitoba

En juin 2021, le gouvernement du Manitoba a annoncé que quatre organisations représentant les Premières Nations et les Métis assumeront la responsabilité du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Les conseillers parajudiciaires autochtones aident les personnes accusées de crimes et leurs familles à s'orienter dans le système, et veillent à ce que les victimes soient mises en contact avec les services. Leur travail consiste à aider les tribunaux et les avocats à comprendre les ressources disponibles dans la collectivité.

Le programme recevra un million de dollars, annuellement sur deux ans, sous la forme de subventions des gouvernements fédéraux et provinciaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web <https://bit.ly/3s4qwe7>.

La police d'Edmonton rend le programme de déjudiciarisation pour les jeunes permanent

Le programme *DIVERSIONfirst* du service de police d'Edmonton met l'accent sur l'intervention auprès des jeunes délinquants qui en sont à leur première infraction. Le service de police d'Edmonton a rendu le programme permanent, en collaboration avec le YMCA du nord de l'Alberta, le Club des garçons et filles et l'association Grands Frères et Grandes Sœurs. Le programme *DIVERSIONfirst* est offert aux jeunes délinquants âgés de 12 à 17 ans et permet aux policiers d'aiguiller des adolescents vers des organismes communautaires afin de leur donner la possibilité d'assumer la responsabilité de leur infraction et de régler les problèmes sous-jacents y étant liés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur *DIVERSIONfirst*, consultez le site Web du service de police d'Edmonton <https://bit.ly/3sc05mY> et lisez leur histoire à l'adresse <https://bit.ly/3ADSVuJ>.

La Restorative Justice Society se joint à l'Association canadienne pour la santé mentale

En 2006, la Restorative Justice Society of North Okanagan (RJS-NO) de la Colombie-Britannique a commencé par un dossier d'intimidation qui a mis au défi la directrice exécutive Margaret Clark de maintenir le cap sur l'intérêt de la personne lésée. Quatorze ans plus tard, la RJS obtient l'appui d'une direction générale de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM).

La directrice de la santé et de la sécurité de la Colombie-Britannique, Kelly Fehr, a souligné l'importance du programme pour détourner les jeunes délinquants du système judiciaire surchargé.

Alors que les crimes liés à la santé mentale, à la toxicomanie et à la pauvreté augmentent, la RJS et l'ACSM reçoivent des

éloges pour s'être unies afin de créer une infrastructure de justice sociale plus solide en Colombie-Britannique.

Pour obtenir plus de détails, suivez le lien <https://bit.ly/3y5URdM>.

L'armée canadienne instaurera une justice réparatrice

Au début du printemps, le lieutenant-général et commandant par intérim des Forces armées canadiennes (FAC), Wayne Eyre, a promis de s'attaquer aux cas d'inconduite et de changer la culture militaire.

À compter de l'automne 2021, les membres des FAC et du ministère de la Défense nationale auront l'occasion de partager leurs expériences d'inconduite sexuelle dans le cadre du Programme de démarches réparatrices. Les membres rencontreront des représentants et feront en sorte que ces engagements soient facilités par des praticiens de la justice réparatrice formés. Le programme offrira également des occasions de participer à des discussions constructives sur les causes et les répercussions de l'inconduite sexuelle, ainsi que sur la culture qui la favorise.

Pour obtenir plus de détails sur le Programme de démarches réparatrices du gouvernement du Canada, consultez le lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/avantages-militaires/sante-soutien/intervention-inconduite-sexuelle/demarches-reparatrices.html>.

Un chercheur universitaire obtient une subvention pour un programme de justice réparatrice dirigée par des Autochtones

En Saskatchewan, la D^{re} Holly Graham a reçu une subvention de cinq ans pour mettre en œuvre un programme de prévention du crime. Le programme « Nehiyaw Wichihitwin », qui se traduit par « les Cris aident les Cris » en français, offre une chance de rétablir les pratiques réparatrices dans les milieux contemporains ainsi qu'un soutien direct aux jeunes par l'enseignement des valeurs traditionnelles crie dans le système scolaire.

Mis en œuvre par les Aînés Austin Tootoosis et Jacob Pete, le programme a été créé pour apporter un soutien aux jeunes autochtones en recourant aux cercles traditionnels et à une approche réparatrice de la justice, tout en abordant les enjeux qui touchent les collectivités autochtones. Grâce à une subvention de 2,5 millions de dollars sur cinq ans, le projet donne aux étudiants âgés de 10 à 19 ans et à leurs familles la possibilité de s'en remettre à leur identité crie traditionnelle pour résoudre un conflit. Le financement permettra l'exécution

du programme dans les Premières Nations de Little Pine et de Poundmaker par des coordonnateurs de projet, des thérapeutes en santé mentale, un administrateur et deux Aînés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web <https://bit.ly/3xhs19P>.

L'Île-du-Prince-Édouard lance un programme de justice réparatrice à l'échelle de la province

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé le lancement de son programme de justice réparatrice, en collaboration avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Plutôt que de remplacer les tribunaux traditionnels et la détermination de la peine, le système de justice réparatrice fonctionnera en parallèle, offrant aux deux parties un moyen de déterminer ce qui doit être fait pour réparer le préjudice de façon significative.

En présence d'intervenants formés, les victimes qui prennent part à l'approche réparatrice ont la possibilité de communiquer à la personne qui leur a fait du tort la manière dont elles ont été touchées par le crime, de poser des questions sur ce qui s'est passé et d'avoir leur mot à dire sur la manière dont le délinquant peut s'efforcer de traiter ou de réparer le préjudice subi.


Les demandeurs peuvent soumettre un renvoi par l'entremise des services aux victimes, des services de probation ou à n'importe quelle étape du processus juridique pénal, de la mise en accusation à la mise en liberté.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme, consultez les liens suivants : <https://bit.ly/3A9rGI3> | <https://bit.ly/3ixCiL1> | <https://bit.ly/3Cwk9VX>.

Le gouvernement du Canada fournit du financement aux programmes de justice réparatrice autochtone et demande des propositions pour mettre fin à la surreprésentation des Autochtones dans le système juridique.

Au cours de la Semaine nationale de la justice réparatrice 2020, l'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé l'engagement continu du gouvernement du Canada à l'égard des initiatives de la justice réparatrice.

Des fonds seront versés à trois programmes – le Programme de justice autochtone, le Programme juridique de partenariats et d'innovation et le Fonds du système de justice pour les jeunes du ministère de la Justice Canada – pour appuyer 12 projets de justice réparatrice qui profitent aux Autochtones et aux jeunes



de partout au Canada. Sur le financement total, 5 millions de dollars seront consacrés à la recherche, à l'éducation et aux projets pilotes.

De plus, Lametti a annoncé un appel de propositions visant à lutter contre le racisme systémique et la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice pénale.

Ensemble, ces initiatives soutiennent le travail du gouvernement pour répondre à l'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et à l'appel à la justice du rapport final sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les initiatives du gouvernement du Canada, consultez les liens suivants :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2020/11/le-gouvernement-du-canada-appuie-des-initiatives-de-justice-reparatrice-partout-au-pays-y-compris-celles-qui-soutiennent-les-collectivites-autochto.html> | <https://bit.ly/3jEJbcP> | <https://bit.ly/2VI1yWa>.





NOUVELLES ET FAITS RÉCENTS

Réussites sur le plan international

La ville d'Arlington, en Virginie, lance un projet de justice réparatrice à l'échelle municipale

À la fin d'avril 2020, un groupe de résidents, de travailleurs et de bénévoles dévoués du comté d'Arlington, en Virginie, se sont réunis afin d'explorer la possibilité de mettre en œuvre des pratiques de justice réparatrice dans les institutions du comté, y compris les écoles, le système juridique et les milieux communautaires. L'organisation Restorative Arlington Initiative s'efforce d'accroître les pratiques de justice réparatrice au sein du comté afin de prévenir et de réduire les conflits et les préjudices, et d'y répondre.

Grâce à ses différents modèles, l'organisation a entrepris des démarches pour :

- Informer et sensibiliser les membres de la collectivité à l'égard de la justice réparatrice;
- Créer un sentiment d'appartenance à la collectivité et favoriser l'établissement de liens entre les habitants du comté;
- Mobiliser les groupes de travail, les collectivités et les intervenants, au sein du gouvernement, mais aussi de l'extérieur;
- Établir des partenariats avec d'autres organisations de justice réparatrice.

Pour en savoir plus sur l'organisation, consultez le site Web : <https://topics.arlingtonva.us/restorative-arlington/>

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne lancent un projet de mode substitutif de résolution des différends en Turquie

À la fin du printemps, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont lancé un projet axé sur la promotion des modes substitutifs de résolution des différends en Turquie, dans le but de renforcer le système judiciaire turc et de faciliter l'accès à la justice. En vigueur jusqu'en décembre 2023, le programme vise à mettre en œuvre des pratiques conformes aux principes de la justice réparatrice au sein du système de justice pénale. Le Conseil entend

recourir à la médiation afin d'appuyer le ministère de la Justice dans la planification, l'élaboration de politiques et la coordination des modes substitutifs de résolution des différends. Cette intervention devrait permettre de résoudre les différends plus rapidement et plus efficacement, au bénéfice des citoyens, du personnel juridique et des organisations, tout en réduisant la charge de travail des tribunaux grâce à la portée élargie et à l'utilisation accrue des modes substitutifs de résolution des différends en Turquie.

Pour en savoir plus, visitez le site Web du Conseil de l'Europe : <https://bit.ly/37mnzvZ>

La Jamaïque cherche à étendre la portée de la justice réparatrice

En Jamaïque, l'unité de justice réparatrice (UJR) du ministère de la Justice a constaté une augmentation récente du nombre de demandes sans aiguillage, attribuable en partie à l'augmentation des conflits en raison de la pandémie de COVID-19.

Cette hausse du nombre de demandes et de renvois est une bonne nouvelle pour les praticiens de la justice réparatrice, qui ont déployé des efforts considérables afin de sensibiliser les Jamaïcains et de leur faire comprendre en quoi les processus de réparation peuvent constituer une voie de résolution des conflits extrajudiciaire. Comme c'est le cas pour de nombreux programmes de justice réparatrice, les personnes peuvent être aiguillées vers l'UJR par les tribunaux et les services de police. Toutefois, le programme permet également aux personnes de présenter elles-mêmes une demande en se rendant dans l'un des centres de justice réparatrice situés un peu partout au pays.

Comptant 18 centres de justice réparatrice répartis sur toute l'île, l'UJR s'efforce d'étendre son champ d'action et son influence aux établissements correctionnels du pays, avec l'intention de sensibiliser les détenus et les agents correctionnels à la justice réparatrice. Andriene Lindsay, coordonnatrice de la justice réparatrice, espère que la justice

réparatrice contribuera non seulement à réduire les conflits au sein de la population carcérale, mais aussi pendant la réinsertion sociale des délinquants.

Pour en savoir plus, copiez et collez ce lien dans votre navigateur : <https://jis.gov.jm/rju-records-increase-in-self-referrals/>

Des étudiants reçoivent un prix national pour leur projet de résolution des conflits

À New York, deux étudiants de l'Université de Rochester, Mohammed Bah et Miguel Yakouma, ont reçu une bourse de 10 000 \$ de Davis Projects for Peace pour la réalisation d'un projet international de justice réparatrice. Dans le cadre de leur projet intitulé « The US-Bangui Peace Project: Building Peace through Capacity Development and Community Leadership » (Projet de paix É.-U.-Bangui : Promouvoir la paix par le développement des capacités et le leadership de la collectivité), les étudiants cherchent à rétablir les liens sociaux entre deux groupes religieux belligérants en Afrique et ainsi aider à mettre fin à ce conflit. Grâce à ce programme, Bah et Yakouma s'adresseront à 50 membres des deux communautés religieuses et les feront participer à des ateliers sur la résolution des conflits, à une tribune sur la justice réparatrice et à un dialogue avec d'éminents chefs religieux.

Pour en savoir plus, visitez le site Web de l'Université de Rochester : <https://bit.ly/3fzSBoL>

Un centre juridique communautaire qui offre des services aux délinquants juvéniles reçoit une reconnaissance nationale pour son travail en matière de justice pénale

À Chicago, le Lawndale Christian Legal Centre (LCLC), un centre juridique communautaire dirigé par la collectivité, a reçu une reconnaissance nationale pour le soutien qu'il apporte aux délinquants juvéniles en vue de répondre à leurs besoins dans les domaines juridique et social. Fondé par Cliff Nellis en 2010, le centre d'aide juridique a participé à la création du tout premier tribunal communautaire de justice réparatrice de l'Illinois, dont la mission est de tirer parti de la justice réparatrice afin de transformer la manière dont les jeunes interagissent avec le système de justice et de mettre un terme à la filière qui mène les jeunes aux prisons pour adultes.

L'organisation, qui s'appuie sur les principes de la justice réparatrice, propose une démarche holistique en matière de justice, en offrant un soutien aux jeunes de 24 ans et moins. Les clients du LCLC reçoivent non seulement des services juridiques, mais aussi de l'aide pour accéder à un logement,

à des services d'emplois, à des ressources en éducation, à de la nourriture et à des services de counseling en matière de santé mentale, tout en s'attaquant aux causes profondes de leurs démêlés avec le système de justice.

Pour en savoir plus, visitez les sites Web suivants : <https://bit.ly/2VCRGxb> | <https://abc7.ws/2VFzvH1> | <https://lclc.net/>

Los Angeles annonce la création d'un village axé sur la justice réparatrice

Dans le sillage d'une prise de conscience publique sur les questions de justice sociale, des voix se sont fait entendre pour demander que l'on repense la façon dont la société traite les enjeux sociaux, notamment l'inégalité raciale, l'application de la loi et la situation des sans-abri.

Alors que plus de 66 000 personnes vivent sans logement stable à Los Angeles, et que beaucoup d'entre elles sortent de prison ou d'un pénitencier, le comté de Los Angeles a investi dans une solution en vue de briser le cycle du sans-abrisme et de l'incarcération. Un village axé sur la justice réparatrice offrira 232 unités de logement abordable, des services de santé et un accès à la formation professionnelle. En outre, la ville investira 70 millions de dollars dans un nouveau centre de santé qui sera situé en bas de la rue du campus principal.

D'autres endroits comme l'Arizona, New York et San Francisco ont présenté des propositions similaires dans le but de parvenir à l'égalité raciale par la prestation de services sociaux et le recours à la justice réparatrice afin d'aider les anciens détenus à réintégrer la société avec dignité.

Pour en savoir plus sur ce village axé sur la justice réparatrice, visitez le site Web : <https://nbcnews.to/3lOlhOW>

Le service de police de Fairport met en œuvre un programme de justice réparatrice prometteur

Le service de police de Fairport a conçu une initiative de justice réparatrice, qui offrira aux délinquants qui purgent leur première peine, aux jeunes et aux auteurs de délits mineurs la possibilité de travailler avec un travailleur social pour leur permettre de s'attaquer aux causes sous-jacentes de leurs comportements délinquants.

Avec le consentement de la partie lésée, le délinquant subira une évaluation initiale de la santé mentale avant d'être mis en relation avec un travailleur social qui l'aidera à trouver

les ressources communautaires nécessaires pour favoriser sa réhabilitation.

Les organisateurs du programme, en collaboration avec des analystes de la justice pénale d'un collège local de New York, cherchent à démontrer de manière empirique que ce programme peut aider les collectivités, réduire la récidive et prévenir les démêlés avec le système de justice.

Pour en savoir plus sur cette initiative, visitez le site Web suivant : <https://bit.ly/3CwY5KG>

L'Université du Texas ouvre un bureau de justice réparatrice

Alors que les étudiants retournent en classe pour le semestre d'automne, l'Université du Texas à San Antonio (UTSA) cherche des solutions pour relever certains des défis auxquels la collectivité a été confrontée pendant le confinement. Pour ce faire, l'Université a créé un bureau de justice réparatrice afin d'offrir aux étudiants et au corps enseignant un lieu où ils peuvent discuter en toute sécurité des problèmes politiques et raciaux qui les touchent le plus.

Au nombre des initiatives mises en place figure une série de « Conversations avec la collectivité », qui portent sur certains des sujets les plus controversés de la dernière année.

L'Université a également entrepris de sensibiliser les membres de son personnel aux pratiques de justice réparatrice pouvant servir à résoudre les conflits par des approches relationnelles et à améliorer les procédures disciplinaires. L'Université espère que le bureau de la justice réparatrice jouera un rôle important pour unifier les membres de la communauté universitaire, promouvoir la compréhension et fournir un soutien proactif qui permettra de créer un milieu universitaire plus accueillant et inclusif.

Pour en savoir plus sur le bureau de la justice réparatrice de l'UTSA, consultez son site Web : <https://bit.ly/3AmBs9Y>

Les îles Turks et Caicos approuvent un projet de loi visant à promouvoir la justice réparatrice en guise de substitut aux procès pénaux

La Cour suprême des îles Turks et Caicos, dans les Caraïbes, est à la recherche de médiateurs, qui seront chargés de régler des affaires pénales et civiles en guise de solution de rechange aux procès. Ce changement fait suite à l'adoption du projet de loi 2021 sur la procédure pénale et civile (modification), qui offre aux parties la possibilité de

réglé leurs différends sans passer par le système de justice conventionnel. Les personnes qualifiées sont invitées à s'inscrire à un programme de formation pratique de 40 heures sur les compétences en médiation, qui traitera de sujets tels que les modes substitutifs de résolution des différends, l'intelligence émotionnelle et les étapes de gestion de la médiation. En matière pénale, des médiateurs nommés par le tribunal pourront être appelés à pratiquer la justice réparatrice, le cas échéant.

Pour en savoir plus, visitez le site Web du Turks & Caicos Weekly News : <https://bit.ly/2Xeb2sP>

En Californie, un programme de cohabitation révolutionne les logements de réinsertion sociale

En s'inspirant des services de logement collectif comme Airbnb, la Californie a mis en place un projet de « retour au bercail », qui vient en aide à un tiers des Californiens qui se retrouvent sans abri à leur sortie de prison. Dans le cadre du projet Impact Justice, le programme rassemble des propriétaires prêts à accueillir d'anciens détenus et à leur prodiguer des conseils pour faciliter leur transition de la prison à la vie en société. En ne s'arrêtant pas au casier judiciaire de l'ancien délinquant, les propriétaires voient en lui une personne qui mérite de pouvoir contribuer à la collectivité. Ils décident ensemble des règles à respecter dans le domicile, et Impact Justice assume le coût du logement pendant six mois.

Pour en savoir plus sur ce projet primé, visitez le site web de Impact Justice : <https://bit.ly/2VIyP37>

La justice réparatrice fait son chemin en Suisse

En mars, le conseil national suisse a voté en faveur de la mise à jour du code de procédure pénale afin d'y inclure un chapitre consacré à la justice réparatrice. Les parties en cause dans des affaires pénales pourront désormais opter pour la médiation comme substitut à un procès pénal. Emanuelle Granzotti, membre de l'Association pour la justice réparatrice en Suisse (AJURES) fait remarquer que la justice réparatrice comporte de nombreux avantages, surtout pour les victimes d'actes criminels, notamment :

- obtenir des réponses à leurs questions;
- avoir la possibilité de parler directement avec le délinquant;
- bénéficier d'un processus judiciaire plus rapide.

Pour lire l'article, visitez le site Web : <https://bit.ly/3k4cztb>

Un organisme de Philadelphie passe de la littératie financière à la justice réparatrice

En 2020, l'organisation Collective Climb de Philadelphie a reçu le prix de l'engagement du président pour son projet de littératie financière. À présent, elle s'efforce de combattre le racisme envers les Noirs grâce à la justice réparatrice. À sa première rencontre avec des jeunes de West Philadelphia, le groupe a abordé avec eux des questions touchant à l'économie et à la justice sociale au sein de leur collectivité. Par la suite, le groupe a décidé qu'au lieu d'enseigner des compétences financières, il se concentrerait exclusivement sur les questions de justice sociale et formerait les jeunes pour qu'ils deviennent des praticiens de la justice réparatrice. Fondé sur les méthodologies du féminisme noir, le programme enseigne aux jeunes des compétences en matière de recherche et d'analyse, tout en leur donnant une formation sur la justice réparatrice et la résolution des conflits. Les jeunes de 15 à 19 ans qui participent au programme reçoivent une allocation de 1 200 \$ et seront ensuite chargés de former la prochaine cohorte de jeunes.

Pour en savoir plus sur le programme de l'organisation Collective Climb, visitez le site Web : <https://bit.ly/3yxgkMZ>

La Colombie adopte la justice réparatrice en réponse aux violations des droits de la personne

En mars, la communauté internationale a célébré la Journée internationale pour le droit à la vérité. Beaucoup ont évoqué les violations des droits de la personne commises dans le monde, la dignité des victimes et la nécessité de promouvoir le droit à la vérité et à la justice. En Colombie, le JEP (justice spéciale pour la paix) est le tribunal chargé du régime global de vérité, de justice, de réparation et de non-récidive, qui a été instauré pour garantir le droit des victimes à la justice, à la suite de l'accord de paix. L'un des principes directeurs du JEP sera l'application de la justice réparatrice afin d'aider à réparer les préjudices et à obtenir des réparations pour les victimes touchées par le conflit, et de mettre fin à une situation d'exclusion sociale causée par la victimisation. En adoptant une approche de justice réparatrice, le JEP part du principe qu'il est nécessaire de réparer les préjudices causés par le conflit et de donner la possibilité aux gens de se racheter dans la mesure du possible.

Pour en savoir plus, visitez le site Web suivant : <https://bit.ly/3jsFFTS>

Semaine de la justice réparatrice 2021 21-28 novembre

Au cœur de l'innovation

Livres, articles et films

Sources les plus récentes

Cette liste comprend une petite sélection de livres, de chapitres, d'articles, de films, de vidéos et de balados récemment publiés qui traitent de la justice réparatrice.

Ahrens, D. M. (2020). Retroactive Legality: Marijuana Convictions and Restorative Justice in an Era of Criminal Justice Reform. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 110(3), 379+.

Amplify RJ. (2020). *What is Restorative Justice*. YouTube.
<https://youtu.be/OQY9hOKwZFI>

Asadullah, M., et B. Morrison (2021). Communities are not at the periphery; rather they are at the centre of Restorative Justice in BC: An inquiry into the praxis of Restorative Justice in British Columbia, Canada. *Contemporary Justice Review*, 24(2), 172–196.

Aquino, E. (2021). Little Book of Youth Engagement in Restorative Justice: Partnering with young people to create systems change for more equitable schools. Good Books.

Avieli, H., T. B. Winterstein et T. Gal (2021). Challenges in Implementing Restorative Justice with Older Adults: Institutional Gatekeepers and Social Barriers. *The British Journal of Social Work*.51(4), 1445–1462.

Barocas, B., H. Avieli et R. Shimuzi (2020). *Restorative Justice Approaches to Intimate Partner Violence: A Review of Interventions*. Partner Abuse, 11, 318-349.

Bartholomew, T. (29 janvier 2021). *Podcast with Therese Bartholomew: Victim of Violent Crime*. Restorative Justice International.
<https://bit.ly/3ilxWRr>

Buchanan, A. G. (2020). Seventeen years of restorative justice circles: The yellow medicine county experience. *Contemporary Justice Review*, 23(4), 319–336.

Bishop, T., A. Andrews, S. Becker, L. Martin, M. Pérez-Santiago, B. Mercer-Golden, T. Rogers, K. Wiggins, S. Sinnar et M. German (8 juin 2021). *Exploring Alternative Approaches to Hate Crimes*.

Brut Media (2020). *Grâce à la justice restaurative, la possibilité d'un dialogue entre victimes et criminels*. YouTube.
https://www.youtube.com/watch?v=C_WooPT55CM

Calkin, C. (2021). An Exploratory Study of Understandings and Experiences of Implementing Restorative Practice in Three UK Prisons. *British Journal of Community Justice*, 17(1), 92 – 111.

Cario, R. (2020). *Justice restaurative : où en sommes-nous? Campus protestant*.
<https://www.youtube.com/watch?v=mrtndULpfU>

Charbonneau, S., et C. Rossi (2020). *La médiation relationnelle: Rencontres de dialogue et justice réparatrice*. L'Harmattan.

Convergences G. N. (2021). *Par-delà la blacklist : la justice restaurative - Convergences 2021*. YouTube.
<https://www.youtube.com/watch?v=hwTudoPYfOk>

Council, N. D. (19 juillet 2021). *Forbes EQ brandvoie: Three Key Ways to Advocate for Restorative Justice in the Legal System*. Forbes. <https://bit.ly/3g1p5se>

Discola, K. L. (2020). *Redefining Murder, Transforming Emotion: An Exploration of Forgiveness after Loss Due to Homicide*. Routledge. New York.

Education Elements (2021). *5 Myths About Restorative Justice in Schools*. YouTube.
https://www.youtube.com/watch?v=f6cqi_rUnU

Ehret, S. (2020). Making Meaning of Justice Ideals for Intimate Partner Violence: Reflections on Restorative Justice. *The British Journal of Criminology*, 60(1), 722–741.

Gal, T. (2021). Setting Standards for Child-Inclusive Restorative Justice. *Family Court Review*, 59(1), 144–160.

Gibson, L. (2021). *Restoring justice*. Harvard Magazine.
<https://www.harvardmagazine.com/2021/07/features-restorative-justice>

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (2021). *Restorative Justice*. Île-du-Prince-Édouard.
<https://www.princeedwardisland.ca/en/information/restorative-justice>

Gwathney, A. N. (2021). Offsetting Racial Divides: Adolescent African American Males & Restorative Justice Practices. *Clinical Social Work Journal*, 49, 346-355.

Harding, D. (2021). *Dancing with the Octopus: The Telling of a True Crime*. Profile Books. London, Royaume-Uni.

Hine, J., et K. Wong (2021). Making a restorative criminal justice system a reality. *British Journal of Community Justice*, 17(1), 1–3.

Jokinen, H. (2021). Solving moral conflicts. Case restorative justice in domestic violence cases. *Contemporary Justice Review*, 24(2), 155–171.

- Kaba, M. (2021). *We do this 'til we free us: Abolitionist organizing and transforming justice*. Haymarket Books. Chicago, États-Unis.
- Kayali, L., et M. A. Walters (2021). Responding to hate incidents on university campuses: benefits and barriers to establishing a restorative justice programme. *Contemporary Justice Review*, 24(1), 64–84.
- Kelly, E. I. (2021). From Retributive to Restorative Justice. *Criminal Law and Philosophy*, 15(2), 237–247.
- Kirchengast T, T. Badaró et L. Pardini (2021). The mixed and hybrid criminal courts of Brazil: Mainstreaming restoration, rehabilitation and community justice in a human rights context. *International Review of Victimology*, 27(1), 23–42.
- Lafond, P.-C. (2020). La prise en considération des émotions en médiation : une intervention essentielle et délicate. *Les Cahiers de droit*, 61(4), 937–958.
- Lang, K. R. (2020). Utilization of Restorative Justice in Violent Offenses. *Internet Journal of Restorative Justice*, 3–40.
- Lewis, T., et C. Stauffer (2021). *Listening to the movement: Essays on new growth and new challenges in restorative justice*. Cascade Books. Oregon, États-Unis.
- L'ONU en faveur d'une justice réparatrice des séquelles de l'esclavage (13 juillet 2021). *Agence Congolaise De Presse*. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=BNr4vBIy4Qo>
- Marinari, A. (2020). *Restorative justice for survivors of sexual abuse*. Bristol University Press. Bristol, Royaume-Uni.
- Marti, V., et R. Bauchau (13 octobre 2020). *Justice restaurative, quelle place pour les victimes?* <https://www.rts.ch/lare/11675744-justice-restaurative-quelle-place-pour-les-victimes-.html>
- McMahon, S. M., et S. Pederson (2020). “Love and compassion not found Elsewhere”: A PHOTOVOICE exploration of restorative justice and nonviolent communication in a Community-based juvenile justice diversion program. *Children and Youth Services Review*, 117.
- Ministère de la Justice (2020). *La justice restaurative*. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=tYsLXPNTxPI>
- Murhula, P. B., et A. D. Tolla (2021). The effectiveness of restorative justice practices on victims of crime: Evidence from South Africa. *International Journal for Crime, Justice and Social Democracy*, 10(1), 98–110.
- Petrellis, T. R., et D. L. Gustafson (2021). Transforming Lives: Demonstrating the Power of Victim-Offender Mediation For Those Who Have Experienced Serious Crime in Canada. *Journal of the American Probation and Parole Association*, Perspectives 45(2), 36–43.
- Pointer, L. (2021). *The restorative justice ritual*. Routledge. New York, NY, États-Unis.
- Quine, R., et L. Dixon (2021). A Safe Pair of Hands: The Importance of a Skilled Practitioner in the Restorative Justice Process. *Journal of American Probation and Parole Association*, Perspectives 45(2), 27–33.
- Robbins, Z. S. (2021). *Restorative Justice Tribunal: And ways to derail Jim Crow discipline in schools*. Routledge. New York, NY, États-Unis.
- Roberts, T. (4 juin 2021). *Justice for all: Restorative justice goes beyond retribution*. National Catholic Reporter. <https://www.ncronline.org/news/justice/justice-e-all-restorative-justice-goes-beyond-retribution>
- Rocket Minor, L. R. (21 octobre 2020). *Family member of murder victims advocates for restorative justice*. Gillette News Record. https://www.gillettenewsrecord.com/news/wyoming/article_dc5ec169-b888-5959-8813-9fca721a8490.html
- Romano, A., et R. Arms Almengor (2021). It's Deeper Than That!: Restorative Justice and the Challenge of Racial Reflexivity in White-led Schools. *Urban Education*, 004208592199841.
- SchoolTalk DC (2021). *Introduction to Restorative Justice*. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=F8EILD eiGBU>
- Sliva, S. M., et M. Plassmeyer (2021). Effects of restorative justice pre-file diversion legislation on juvenile filing rates: An interrupted time-series analysis. *Criminology et Public Policy*, 20(1), 19–40.
- Smith, J. M. (2021). The formerly incarcerated, advocacy, activism, and community reintegration. *Contemporary Justice Review*, 24(1), 43–63.
- Suzuki, M., et T. Jenkins (2020). The role of (self-)forgiveness in restorative justice: Linking restorative justice to desistance. *European Journal of Criminology*, 147737081989595.
- SXSW (2021). *Truth to Power: Restorative Justice in Cannabis | Sxsw 2021*. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=vHYW WWuB3i0>
- Tchung-Ming, M., Éric Verdier et R. Coutanceau (2021). *Violence et justice restaurative à l'école*. Dunod. Malakoff, France.
- Mallozzi, J. (2017). The Center for Independent Documentary. *Circle Up*. <http://circleupdoc.com/>
- The Swaddle (29 mai 2021). *Tell Me More: Talking Rehabilitation and Restorative Justice with Deepika Bhardwaj*. <https://bit.ly/3CNPZgT>
- De Villette, T. (2021). *La justice réparatrice : une justice nouvelle enracinée dans la tradition africaine*. L'Harmattan.
- Walgrave, L., T. Ward et E. Zinsstag (2021). When restorative justice meets the good lives model: Contributing to a criminology of trust. *European Journal of Criminology*, 18(3), 444–460

Semaine de la justice réparatrice 2021 21-28 novembre

Au cœur de l'**innovation**

Ressources internet

Quelques liens pertinents

Alberta Restorative Justice Association :
www.arja.ca

Art of Hosting : www.artofhosting.org

Australian Institute of Criminology –
Restorative Justice :
www.aic.gov.au/criminal_justice_system/rjustice.html

Regroupement canadien d'aide aux familles
des détenant(e)s :
cfcn-rcafd.org/text/rcafd.html

Institut canadien pour la résolution des
conflits : cicr-icrc.ca/fr

Centre canadien de ressources pour les
victimes de crimes : crcvc.ca/fr

Consortium canadien de la justice
réparatrice : crjc.ca

Peacemaking and Conflict Studies – Fresno
Pacific University :
www.fresno.edu/programs-majors/graduate/peacemaking-and-conflict-studies

Centre for Restorative Justice – Simon Fraser
University : www.sfu.ca/crj.html

Centre for Restorative Justice and
Peacemaking – University of Minnesota :
www.cehd.umn.edu/ssw/rjp

Centre international de criminologie
comparée : www.cicc.umontreal.ca

Conseil des églises sur la justice et la
criminologie : ccjc.ca

Service correctionnel Canada – Justice
réparatrice :
www.csc-scc.gc.ca/justice-reparatrice

Ministère de la Justice – Centre de la
politique concernant les victimes :
www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/

Ministère de la Justice – Justice réparatrice :
www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/10.html

European Forum for Restorative Justice :
www.euforumrj.org

Heartspeak Productions :
heartspeakproductions.ca

International Institute for Restorative
Practices : www.iirp.edu

Justice Institute of British Columbia –
Bibliographies :
www.jibc.ca/library/research-help/bibliographies

Living Justice Press :
www.livingjusticepress.org

Mennonite Central Committee Canada –
Restorative Justice :
mcccanada.ca/restorativejustice

Commission des libérations conditionnelles
du Canada – Victimes d'actes criminels :
pbc-clcc.gc.ca/victims/victims-fra.shtml

National Association of Community and
Restorative Justice : www.nacrj.org

New Zealand Ministry of Justice –
Restorative Justice :
www.justice.govt.nz/policy/criminal-justice/restorative-justice

Nova Scotia Restorative Justice Community
University Research Alliance :
www.nsrj-cura.ca

Peace of the Circle : peaceofthecircle.com

Sécurité publique Canada – Justice
réparatrice :
www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crrctns/rstrtv-jstc-fr.aspx

Regroupement des organismes de justice
alternative du Québec : www.rojaq.qc.ca

Restorative Christian Ministries – M2/W2
Association : m2w2.com

Restorative Forum :
www.restorativeforum.org.uk

Restorative Justice Council :
www.restorativejustice.org.uk

Restorative Justice in British Columbia :
www.rjbc.ca

Restorative Justice for All:
www.rj4all.info

Restorative Justice International :
www.restorativejusticeinternational.com

Restorative Justice on the Rise:
restorativejusticeontherise.org

Restorative Justice Online :
www.restorativejustice.org

Restorative Practices International :
www.rpiassn.org

Victim-Offender Reconciliation Program
Information and Resource Centre :
www.vorp.com

Vous pouvez aussi
trouver une variété de groupes,
ressources et renseignements
en lien avec la justice
réparatrice sur les médias
sociaux.

Facebook, Twitter, LinkedIn,

**Semaine de
la justice
réparatrice
2021**
21-28 novembre

Au cœur de l'**innovation**

Pour en savoir plus au sujet de cette ressource
ou la Semaine de la justice réparatrice,
contactez :

Division de la justice réparatrice

Service correctionnel Canada

340, avenue Laurier Ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Téléphone : 1-877-730-9673

Courriel : justicereparatrice@csc-scc.gc.ca

Site Web : www.csc-scc.gc.ca/justice-reparatrice

**Symposium national sur
la justice réparatrice**
Le 22 et 23 novembre 2021